



BOURSES 2010-2012

ACTE DE CANDIDATURE¹

Ce dossier concerne :

Financement du remplacement des travailleurs en formation

1. COORDONNEES DE L'ORGANISME QUI INTRODUIT LA DEMANDE :

Nom de l'asbl:

Nom du Milieu d'accueil : Type d'accueil :

Adresse :

Tel : Fax : Courriel :

Code ONSS : Compte bancaire (IBAN) :

Nombre de travailleurs salariés : Et en Equivalents Temps Plein :

2. PERSONNE DE CONTACT :

Nom : Prénom : Téléphone :

Fonction : Courriel :

3. MONTANT MAXIMUM JUSTIFIABLE AUPRES DU FONDS²

Seulement pour :

Les travailleurs	Les formations
<ul style="list-style-type: none"> ▪ salariés ▪ au moins à mi-temps ▪ ayant au maximum un niveau d'études égal au CESS 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ donnant droit au congé éducation payé ▪ avec une coïncidence entre jours de formation et jour de travail ▪ avec un plafond de 120 périodes par année scolaire

Volume total de périodes formation	Montant disponible pour le remplacement
..... périodes périodes X 20€ =€

¹ Document téléchargeable sur le site de l'APEF asbl: www.apefasbl.org

² Le montant effectivement octroyé au MAE sera limité au coût réel du remplacement si ce dernier est inférieur au montant maximum justifiable.

5. PLAN DE REMPLACEMENT

Le tableau ci-dessous est destiné à décrire les modalités choisies par le milieu d'accueil pour pourvoir au remplacement des personnes en formation.

Le remplacement des travailleurs s'effectuera selon l'une et/ou l'autre des modalités suivantes, et par ordre de priorité :

1. extension au contrat de travail d'un travailleur à temps partiel (éventuellement le travailleur en formation)
2. engagement d'un nouveau travailleur
3. recours à un service de garde d'enfants malades (pour autant qu'il ait été autorisé pour ce type d'activité et qu'il n'y ait pas de double subventionnement) ou à un service de remplacement
4. recours à une société interim (dans ce cas, les heures de remplacement devront coïncider avec les heures de formation)

Il faut qu'il y ait affectation du travailleur remplaçant à une fonction similaire aux personnes à remplacer.

Fonctions	Volume horaire de formation	Modalité	Périodes prévues de remplacement ⁹	Volume horaire de remplacement ¹⁰	Coût prévisionnel de remplacement ¹¹	
					Coût horaire	Coût total
1 :		Extension d'horaire d'un travailleur déjà engagé				
		Engagement d'un nouveau travailleur				
		Recours à un service de garde d'enfants malades ou à un service de remplacement				
		Recours à une société d'interim				
2 :		Extension d'horaire d'un travailleur déjà engagé				
		Engagement d'un nouveau travailleur				
		Recours à un service de garde d'enfants malades ou à un service de remplacement				
		Recours à une société d'interim				
TOTAL						

⁹ Année, mois (Dates et heures en cas de recours à une société d'interim).

¹⁰ Si le volume horaire de remplacement est inférieur ou supérieur au volume horaire de formation veuillez expliciter pourquoi.

¹¹ Qu'il soit inférieur ou supérieur au montant justifiable auprès du Fonds

6. MOTIVATIONS DU CHOIX DE LA MODALITE DE REMPLACEMENT

7. ANNEXES À FOURNIR (MODÈLES EN ANNEXE)

7.1. Consultation du personnel et concertation paritaire

A. En cas de présence dans votre institution
d'une délégation syndicale ,
ou d'un Comité de Prévention et de Protection au Travail (CPPT) ,
ou d'un Conseil d'Entreprise (CE) ,
veuillez informer l'ensemble du personnel et joindre l'avis des représentants syndicaux.

B. A défaut de représentants syndicaux au sein de votre institution, veuillez joindre
l'avis de minimum 50% du personnel du milieu d'accueil

7.2. Mandat du Milieu d'Accueil envers le Fonds Social MAE vis-à-vis du Service Congé Education Payé

Date, nom, fonction et signature du responsable avec cachet de l'organisme.